

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

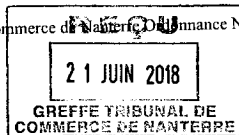
Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2018 sous le numéro de dépôt 71380

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....71380.....
LE: 27 juin 2018

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2018O00883



AP'AIPS
Société à responsabilité limitée
au capital de 104 000 euros
Siège social : 100 RUE HENRI BARBUSSE
92000 NANTERRE
412691685 RCS NANTERRE



**REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

Le soussigné

Patrick QUINTEIRO
demeurant 61, rue de la Boétie 75008 PARIS

Agissant en qualité de gérant de la société AP'AIPS, société à responsabilité limitée au capital de 104 000 euros, ayant son siège social 100 RUE HENRI BARBUSSE, 92000 NANTERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 412691685 RCS NANTERRE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société AP'AIPS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2017.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés dues à un décalage dans le planning des intervenants pour l'établissement et l'audit des comptes, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

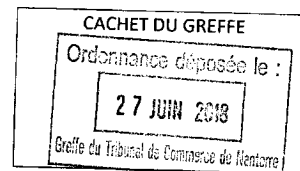
C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Fait à NANTERRE
Le 13 juin 2018

Patrick QUINTEIRO
Gérant

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2018000883
Affaire : SARL AP'AIPS

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du code de commerce (SARL),

Prorogeons jusqu'au **30 SEPTEMBRE 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2017** de la société requérante **SARL AP'AIPS 100 RUE HENRI BARBUSSE 92000 NANTERRE (RCS NANTERRE 412691685)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *27 Juin 2018*

Le greffier,
D. MESLE

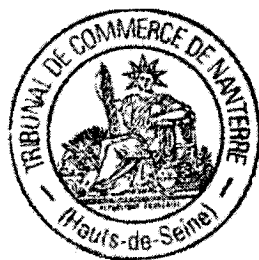


Le président, M. Frédéric DANA
Par délégation
R. COIN

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2018O00883
Nom du dossier	SARL AP'AIPS
Délivrée le	27/06/2018

Troisième et dernière page.